



communiqué

Date **Le 20 novembre 1991**

N° 260

Pour publication

CONCLUSION D'UN ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET L'AUTRICHE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre des Transports, l'honorable Jean Corbeil, ont annoncé aujourd'hui qu'un accord bilatéral sur les services aériens est intervenu entre les gouvernements du Canada et de l'Autriche.

L'accord assure aux transporteurs canadiens l'accès à Vienne, en passant par tous points intermédiaires que le Canada pourra vouloir choisir en Europe. Pour ce qui est de l'Autriche, Montréal et Toronto ont été désignés comme points de destination de ses vols au Canada.

Air Canada assure la liaison Toronto-Vienne depuis un certain nombre d'années, en vertu d'une autorisation temporaire du gouvernement autrichien. Grâce à l'accord, Air Canada et Austrian Airlines pourront désormais offrir un service conjoint entre ces deux villes.

M^{me} McDougall a indiqué que l'accord permettra de renforcer nos relations diplomatiques et commerciales avec l'Autriche. M. Corbeil, pour sa part, s'est dit heureux de voir ainsi s'accroître les possibilités de voyage entre le Canada et l'Autriche, de même que les perspectives de coopération qui s'offrent aux compagnies aériennes des deux pays.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou :

Larry LaFleur
Directeur intérimaire
Politique internationale de l'air
Transports Canada
(613) 991-6432